



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-21-23-

Séance du 9 juin 2023

Le vendredi 9 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint au maire, représentant Monsieur le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Michel PEDERENCINO (par Jean-Luc VANDENBEUCK), Vincent JEANMOUGIN (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA), Audrey MELONI (par Eric DESENCLOS),

Secrétaire : Murielle BERNARD

Élections des délégués et des suppléants pour les élections des sénateurs du 24 septembre 2023

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK rappelle que les conseils municipaux sont convoqués par décret afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK ouvre le bureau de vote à 18h30 et constate le dépôt d'une liste de candidats.

Mme Murielle BERNARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT¹ était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Henri DAZIN, Jean-Luc VANDENBEUCK, Mmes Pauline CANVA, Murielle BERNARD ;

Résultats de l'élection :

A. Nombre de conseillers présents et représentés	15
B. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
C. Nombre de votants	15
D. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
E. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
F. Nombre de suffrages exprimés	12

¹ Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le Délibération n°21-23

Page 2 sur 2

ID : 059-215902289-20230609-21_23_ELEC_SENA-DE

S'LO

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Michel PEDERENCINO	12	3	3

Nom de liste	NOM	Prénom
Délégués élus		
Michel PEDERENCINO	PEDERENCINO	Michel
Michel PEDERENCINO	COYAUX	Évelyne
Michel PEDERENCINO	VANDENBEUCK	Jean-Luc
Suppléants élus		
Michel PEDERENCINO	LEGRAND	Priscilla
Michel PEDERENCINO	JEANMOUGIN	Vincent
Michel PEDERENCINO	MELONI	Audrey

Ainsi délibéré,

Pour Le Maire empêché

Jean-Luc VANDENBEUCK
Adjoint au maire



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

